

Toulouse, le 24/01/2011

APPEL DE COTISATION

Cher Confrère,

Le montant de la cotisation à l'A.B.M.P. pour l'année 2011 a été fixé, lors de l'Assemblée Générale du 17 Juin 2010, à

- cotisation pleine : **200,00 €**
- cotisation "réduite" : **100,00 €**

* La cotisation réduite est prévue pour les confrères installés depuis moins de 2 ans.

L'adhésion à l'A.B.M.P. est individuelle (elle ne se fait donc pas au nom d'un laboratoire) et ce document tient lieu de pièce comptable justificative.

Nous vous remercions de votre règlement et vous prions de croire, cher Confrère, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Docteur Richard JUAN
Trésorier de l'ABMP

BULLETIN DEVANT OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNER LE RÈGLEMENT :
Compléter les informations manquantes et/ou corriger les informations inexactes

Cotisation ABMP 2011 : 200 € (ou 100,00 € pour les jeunes installés)

Nom et prénom :

Date de naissance :

Formation :

Année d'installation :

Adresse : - -

Téléphone :

Fax :

EMAIL :

Appartenance ou non à un Syndicat national :

Chèque bancaire ou CCP, établi à l'ordre de l'A.B.M.P., à adresser rapidement au :
Trésorier de l'ABMP - 33, route de Bayonne - 31300 Toulouse

A vérifier ou compléter